

Roger & Martine
ont économisé :

4 8 6 7 €

Comment ?

Il y a 6 mois,
ils ont fêté leur départ
à la retraite



Ils ont décidé de faire
de leur maison un
nid douillet pour l'hiver

Leur projet :



remplacement de leur
ancienne chaudière fioul
par une chaudière gaz
plus performante



ils font faire
un devis

Matériel et
travaux induits : 5 200 € HT

+

Traitement de
la cuve de fioul : 1 150 € HT

+

TVA à 5,5% :
(s'ils font appel
à un pro RGE) 349 €

=

Montant total
du devis : 6 699 € TTC

ils ont droit
à des aides
financières⁽¹⁾

Prime CEE
« coup de pouce »⁽²⁾ : 1 200 €
(au minimum pour un revenu modeste)

-

Aide Anah : 3 175 €
Agence nationale de l'habitat

-

Crédit d'impôt (CITE)
sur la chaudière⁽³⁾ : 173 €

-

Crédit d'impôt (CITE)
sur la cuve fioul : 319 €

=

Reste à charge : 1 832 € TTC

soit
73%
d'économies
à l'achat

Et ils ont pu réaliser
jusqu'à 40% d'économies
sur leur facture d'énergie !⁽⁴⁾



« Vous aussi, faites le choix
du gaz et bénéficiez
du dispositif d'aides
encadré par l'Etat »

(1) Sous réserve des conditions d'éligibilité, accessibles pour chaque aide, depuis les liens sur <https://projet-gaz.grdf.fr/aides-renovation>

(2) La prime « coup de pouce chauffage » délivrée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie par les entreprises signataires de la charte « coup de pouce chauffage » s'applique pour les cas de remplacement d'une chaudière au gaz, au fioul ou au charbon autre qu'à condensation par une chaudière à très haute performance énergétique au gaz. La liste des offres est disponible sur le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire à l'adresse suivante : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie-2019-2020>

(3) Dans la limite d'un plafond fixé à 3 350 euros par l'article 18 bis de l'annexe 4 du Code général des impôts

(4) Gain sur facture : estimation en pourcentage de la différence entre les montants des factures annuelles d'énergie pour les usages chauffage et production d'eau chaude (consommations et abonnements inclus, hors frais de maintenance et autres usages énergétiques) avant et après rénovation par une solution de rénovation composée d'une chaudière très haute performance énergétique gaz. Le calcul est effectué à titre indicatif pour un maison de référence* selon les prix moyens sur l'année 2018 des énergies et des abonnements électriques et gaz publiés par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES/SDES, DGEC) - calculs effectués selon la méthode officielle 3CL-DPE 2012 en vigueur.

Maison de référence : la maison de référence utilisée pour illustrer les solutions éco-efficaces gaz naturel est une maison de référence de plain-pied de 100 m2 construite en 1965 en zone H1a (c'est à dire dans le Nord de la France). Elle est équipée avant travaux d'une chaudière fioul classique datant d'avant 2000 intégrant un ballon de 200 litres, de radiateurs haute température sans robinet thermostatique, de fenêtres à double vitrage, et présente des combles perdus faiblement isolés (isolant d'origine de 6 cm d'épaisseur).